

Règlement du jeu concours « À toi de jouer »

En application des dispositions de la loi n°20141545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises.

ARTICLE 1 : Présentation de l'organisateur

Le Covaldem11 (Collecte et Valorisation des déchets ménagers de l'Aude) dont le siège administratif est situé à Z.A Lannolier – 1075 Boulevard François-Xavier Fafeur – 11890 Carcassonne Cedex 09, représenté par son Président Monsieur Pierre Bardies,

Organise une animation gratuite intitulée « SEDD » le 20 septembre 2025 de 10 h à 17 h à la zone de loisirs du Païcherou à Carcassonne.

Le présent règlement du jeu est consultable sur le site www.covaldem11.fr ou sur le profil Facebook du Covaldem11, ou au siège social du COVALDEM11. Par ailleurs, le règlement du jeu est déposé dans son intégralité au sein de l'étude de la SELARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE dont le siège social est situé 47 boulevard Jean Jaurès BP62 à 11021 CARCASSONNE CEDEX, où il peut également être librement consulté. Enfin une copie du règlement du jeu complet est adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande écrite à l'organisateur ou à l'huissier de justice dépositaire.

L'intégralité du règlement et ses annexes a fait l'objet d'un procès-verbal de dépôt dressé par acte du ministère de Maître Romain BRIGNET, Commissaire de justice associé au sein de la SELARL MVB HUISSIER DE JUSTICE.

ARTICLE 2 : Durée de l'animation

L'animation se déroulera le 20 septembre 2025 de 10h à 17h selon les modalités définies à l'ARTICLE 3 du présent règlement.

Le Covaldem11 se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger, de reporter ou d'annuler l'animation si des circonstances exceptionnelles l'exigent (cas de force majeure, par manque de participants ou de disponibilité). En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

ARTICLE 3 : Principe et modalités de participation

Principe de l'animation :

Lors de la journée du 20 septembre 2025 à partir de 10h jusqu'à 17h, le COVALDEM11 anime un événement à l'occasion de la Semaine Européenne du développement durable, à la zone de loisirs du Païcherou, 11000 Carcassonne, et propose au public de venir participer aux différents ateliers organisés. Lors de cet événement le public pourra participer à un jeu qui consiste à répondre à des questions sur le développement durable.

Le jeu se déroulera le samedi 20 septembre 2025 de 10h et à 17h.

Comment participer ?

L'usager souhaitant participer au jeu se déplace sur le lieu de l'évènement et se verra remettre un bon de participation sur lequel il pourra transcrire ses noms, prénoms, coordonnées téléphoniques ainsi que les réponses demandées. Les bons de participation seront déposés au stand « accueil Covaldem11 » et un tirage au sort sera effectué parmi les bonnes réponses, à 17h00, en présence d'un Commissaire de justice pour déterminer trois gagnants. Les participants présents lors du tirage au sort recevront leur lot en main propre ; le cas échéant ils seront prévenus par voie téléphonique et devront venir le récupérer au **Covaldem11 qui se situe à Z.A. Lannolier - 1075 Bvd François Xavier Fafeur - 11 890 Carcassonne Cedex 09**, aux horaires d'ouvertures. **Aucun lot ne sera expédié par la Poste.**

ARTICLE 4 : Conditions de participation

La participation à cette animation est ouverte pour tout public : personne physique majeure ou mineure. Toute personne mineure souhaitant participer devra être accompagnée d'un parent majeur.

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure, (toute personne mineure souhaitant participer devra être accompagnée d'un parent majeur), à l'exclusion des agents de la collectivité organisatrice et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation.

La participation à l'animation entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur, ainsi que les lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur en France Métropolitaine.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE 5 : Dotation et modalités d'attribution de la dotation

Dotations :

Classements	Récompenses
1er	1 nuit en demi-pension pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants) offerte au « Parc animalier des Pyrénées » à Argeles-Gazost d'une valeur de 930 € TTC
2eme	1 poulailler de chez Gamm Vert d'une valeur de 249 € TTC
3eme	1 récupérateur d'eau de pluie d'une valeur de 120.25 € TTC

Le lauréat accepte par avance la dotation sans pouvoir demander une modification, un échange ou sa contre-valeur en espèces. Cependant, en cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigent, le Covaldem11 se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée par une dotation équivalente.

Toute photocopie des bons de participation faisant office de lots donnera lieu à des poursuites. Les lots ne sont pas nominatifs et donc peuvent être cédés à un tiers.

Le Covaldem11 ne se tient pas responsable en cas de vol, détérioration ou pertes de la dotation après la remise officielle.

ARTICLE 6 : Modification du règlement

Le Covaldem11 se réserve le droit de modifier tout ou une partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur la page Facebook « Covaldem11 » et sur le site www.covaldem11.fr.

ARTICLE 7 : Responsabilités

Le Covaldem11 ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au règlement. Notamment, le Covaldem11 ne saurait être tenu responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

En outre, le Covaldem11 n'est pas responsable en cas de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement de l'animation.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du participant, le Covaldem11 se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Concernant le réseau social Facebook, celui-ci ne peut être considéré comme responsable en cas de problème technique. La gestion et l'organisation de l'animation est à la seule responsabilité du Covaldem11. Si besoin le participant transmet ses informations au Covaldem11 et non à la plateforme de réseau social Facebook.

ARTICLE 8 : Litiges


Toute contestation ou réclamation relative à cette animation devra être formulée par écrit et adressée au **Covaldem11 Z.A Lannolier – 1075 Boulevard François-Xavier Fafeur – 11890 Carcassonne Cedex 09**.

Le présent règlement est soumis à la législation française.

Tout litige né à l'occasion de la présente animation et qui ne pourrait être réglé à l'amiable, sera soumis aux tribunaux français compétents.

Annexes :

- Fiche de remise des lots :

Fiche remise de lot n°		 <small>Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers de l'Aude</small>
Nom :	_____	
Prénom :	_____	
Adresse :	_____	
Ville :	_____	
Adresse mail :	_____ @ _____	
 Reconnait avoir reçu la dotation correspondant au numéro du lot gagné,		
Fait à Carcassonne le / /		

- Document à remplir :

À TOI DE JOUER



NOM :

PRÉNOM :

TÉL :

Règles du jeu :

Le but du jeu est de cocher la bonne réponse parmi les différentes propositions.

Rendez-vous au stand accueil pour participer au tirage au sort. Tentez de gagner l'un des 3 lots ! Tirage au sort à 17h.

- 1** En combien de temps se décompose un mégot ? *

1 mois 1 an 10 ans

*Les mégots doivent être jetés bien éteints dans la poubelle des ordures ménagères, ou sur 1 mégot jeté sur la voie publique qui pollue à lui tout seul jusqu'à 500 litres d'eau.
- 2** Que signifie Covaldem11 ?

Collecte et Valorisation des déchets ménagers de l'Aude.
 Compagnie des valises démontées dans l'Aude.
 Corinne et Valentin qui déménagent dans l'Aude.
- 3** En fin de vie un produit peut-être :

Jeté dans la mer Brûlé Recyclé ou réparé
- 4** Il faut 70 ans pour qu'une bouteille en plastique se dégrade dans la nature. Quelles sont les conséquences sur l'environnement ?

Cela pollue le sol, l'air, l'eau et tous les êtres vivants à cause des microplastiques.
 Elle permet de créer une île flottante paradisiaque.
 Le père-noël s'en sert de matière première pour fabriquer des jouets.
- 5** Pour chaque tonne de papier non utilisée, nous laissons vivre ?

9 arbres 17 arbres 32 arbres

Les informations recueillies à partir de ce formulaire, sur la base de l'intérêt légitime font l'objet d'un traitement destiné au Covaldem pour la gestion du jeu concours « À toi de jouer ». Les destinataires des données sont les personnels habilités du Covaldem11. Les données sont conservées maximum 3 ans puis éliminées. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement de vos données et vous disposez le cas échéant, du droit de retirer votre consentement à tout moment. Pour exercer ces droits, merci de vous adresser par courriel à : accueil@covaldem11.fr. Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur son site internet.

Éléments de réponse :

À TOI DE JOUER



NOM :

PRÉNOM :

TÉL :

Règles du jeu :

Le but du jeu est de cocher la bonne réponse parmi les différentes propositions.

Rendez-vous au stand accueil pour participer au tirage au sort. Tentez de gagner l'un des 3 lots ! Tirage au sort à 17h.

1

En combien de temps se décompose un mégot ? *

1 mois

1 an

10 ans

*Les mégots doivent être jetés bien éteints dans la poubelle des ordures ménagères, 68€ pour 1 mégot jeté sur la voie publique qui pollue à lui tout seul jusqu'à 500 litres d'eau.

2

Que signifie Covaldem11 ?

Collecte et Valorisation des déchets ménagers de l'Aude.

Compagnie des valises démontées dans l'Aude.

Corinne et Valentin qui déménagent dans l'Aude.

3

En fin de vie un produit peut-être :

Jeté dans la mer

Brûlé

Recyclé ou réparé

4

Il faut 70 ans pour qu'une bouteille en plastique se dégrade dans la nature. Quelles sont les conséquences sur l'environnement ?

Cela pollue le sol, l'air, l'eau et tous les êtres vivants à cause des microplastiques.

Elle permet de créer une île flottante paradisiaque.

Le père-noël s'en sert de matière première pour fabriquer des jouets.

5

Pour chaque tonne de papier non utilisée, nous laissons vivre ?

9 arbres

17 arbres

32 arbres

Les informations recueillies à partir de ce formulaire, sur la base de l'intérêt légitime font l'objet d'un traitement destiné au Covaldem pour la gestion du jeu concours « À toi de jouer ». Les destinataires des données sont les personnels habilités du Covaldem11. Les données sont conservées maximum 3 ans puis éliminées. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement de vos données et vous disposez le cas échéant, du droit de retirer votre consentement à tout moment. Pour exercer ces droits, merci de vous adresser par courriel à : accueil@covaldem11.fr. Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur son site internet.